

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 26 (1881)
Heft: 15

Artikel: Assemblée générale de la Société des officiers suisses, les 25, 26 et 27 septembre 1880, à Soleure [suite et fin]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-335632>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

vue d'une requête commune au Conseil fédéral dans le sens de ces conclusions. »

En terminant, l'auteur prie de ne voir dans ce travail que ce qu'il y a, c'est-à-dire une relation loyale et sincère des observations qu'il a eu l'occasion de faire dans les divers services où il a pris part comme recrue, sous-officier et officier.

(Allgemeine Schweizerische Militär-Zeitung.)

Traduit et résumé par

E. VUICHOUD, 1^{er} lieut. d'artillerie.

**Assemblée générale de la Société des officiers suisses,
les 25, 26 et 27 septembre 1880, à Soleure.**

(Suite et fin.)

11. VII^e division.

(St-Gall, Thurgovie et Appenzell).

La section de division, qui compte en moyenne 500 membres, s'est réunie en 1878 et 1879 chaque année une fois. La première fois à Frauenfeld et la seconde à Hérisau.

Conformément aux statuts, l'assemblée de Frauenfeld a été précédée d'une réunion de la commission avec un certain nombre de commandants du rassemblement de troupes de la division, réunion à laquelle l'instructeur de l'arrondissement avait été prié d'assister.

Sous la présidence du divisionnaire, cette commission, ainsi devenue nombreuse, discuta principalement la question de savoir comment la proposition et la solution des travaux d'hiver imposés légalement cette année-là aux officiers pouvaient être organisées. Il résulta des délibérations qu'on s'entendit sur la méthode suivante : chaque chef de régiment devait s'engager à projeter une supposition qui conduisait sa troupe dans une région quelconque du territoire de la division pour s'y déployer en avant-poste étendu (avec armes combinées). Après communication de l'idée dans l'ensemble et dans les détails, les questions devaient être posées sous forme d'ordre et se transmettre en suivant l'échelle du commandement, depuis le lieutenant-colonel au lieutenant. Les réponses ou solutions devaient consister dans la manière dont se faisait par chacun la transmission et l'exécution des ordres reçus et dans le fait que, de grade en grade, en remontant, chaque officier devait faire parvenir à son supérieur les solutions de ses subordonnés en les accompagnant d'une critique. Les unes et les autres arrivèrent ainsi au colonel de brigade et de là au divisionnaire. Celui-ci, à l'occasion du cours de répétition de brigade, rendit les travaux aux commandants et les chargea de veiller à ce que chaque officier rentrât en possession de son travail et pût ainsi savoir comment il avait été apprécié par ses supérieurs.

Dans sa principale assemblée de 1878, la Section, après avoir mis ordre aux affaires courantes, entendit deux conférences, l'une, donnée par M. le major d'état-major Hungerbühler, sur « la guerre russo-turque », l'autre, par M. le capitaine d'état-major Hartmann sur « la mobilisation de la VII^e division. »

L'assemblée vota 300 fr. pour l'achat d'un relief représentant, sur l'échelle de 1 à 100,000, le territoire de la division. Ce relief était le dernier travail du modeleur bien connu, Auguste Schöll, de Saint-Gall.

A l'assemblée d'Hérisau, en 1879, M. l'ingénieur de division, lieutenant-colonel Schmidlin, donna une conférence sur « la défensive turque en 1877. »

Les sous-sections de St-Gall et de Frauenfeld ont déployé, en outre, une activité militaire ; elles ont tenu toutes deux de nombreuses séances remplies utilement par des conférences et des jeux guerriers.

Des réunions d'officiers eurent aussi lieu à Hérisau, dans le Toggenbourg, dans le Rheinthal et à Rorschach. Enfin, des courses de cavalerie pour officiers, avec des chevaux de régie, furent organisées et exécutées à St-Gall, Frauenfeld, Hérisau et dans le Toggenbourg.

12. *Glaris.*

6 séances, dans lesquelles, outre les affaires ordinaires de la Société, les questions suivantes furent discutées :

a) Adresse de la Société des officiers de Genève, au sujet de la position à prendre par la Société suisse des officiers à l'égard des économies soit décrétées, soit proposées dans le budget militaire.

b) La question de la fortification de la Suisse traitée à l'occasion d'une conférence d'un membre de la section et la prise en considération de cette question recommandée par une adresse au département militaire fédéral.

Quatre conférences ont été données, dont trois par des membres de la section :

1. « La colonne de parc. » 2. « La forteresse de Luziensteig » (sous forme de rapport sur une reconnaissance). 3. « Sur la question de la fortification du pays. » De plus, à la prière du Comité, M. le colonel Wieland a traité ce sujet : « La guerre de montagnes et la compagnie des Alpes en Italie. »

IV. PROPOSITIONS DU COMITÉ CENTRAL A L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS.

Il ressort des rapports ci-dessus des sections que dans la plupart d'entr'elles, on a travaillé d'une manière vraiment réjouissante et qu'on a cultivé les rapports de la camaraderie, mais il en ressort aussi qu'en beaucoup d'endroits on n'a rien fait du tout ou peu de chose.

Le Comité a été ainsi amené à se demander : N'y aurait-il pas moyen de provoquer une activité plus grande aussi bien dans la Société fédérale que dans les sections ?

Comme jusqu'ici l'activité de la Société suisse des officiers se bornera à l'avenir à discuter des questions militaires importantes, à cultiver la camaraderie et enfin à encourager, à soutenir les sections.

C'est dans ce sens que nous faisons les propositions suivantes :

1. Que la comptabilité, qui comprend les années 1878/80, soit approuvée, conformément au rapport des réviseurs et à celui du Comité central.

2. Que l'assemblée des délégués décide qu'il sera perçu, pour les années 1881 et 1882 une contribution annuelle d'un franc par membre.

3. Que, conformément au rapport du jury chargé d'apprécier les travaux de concours, il soit attribué à la Section cantonale vaudoise le premier prix de 500 fr. et aux deux autres travaux une mention honorable.

4. Nous proposons *Glaris* comme lieu de réunion pour 1883, et que la nomination du Comité central soit laissée à la section de *Glaris*. Cette proposition s'adresse à l'assemblée générale.

5. Que les publications périodiques militaires suivantes soient, en 1881 et 1882, subventionnées comme suit :

a) La « Schweiz. Militär-Zeitung »,	annuellement	Fr. 1000
b) La « Revue militaire suisse »,	»	» 1000
c) Les « Blätter für Kriegsverwaltung »,	»	» 500
d) La « Schweiz. Artillerie-Zeitung »,	»	» 500

6. Que, ainsi qu'il a été fait jusqu'ici, les sections qui se distinguent par des travaux militaires importants, reçoivent des secours de la caisse centrale.

7. Qu'un crédit de 2000 fr. soit voté pour consacrer cette somme à des prix en faveur des meilleurs travaux de concours, d'ici à la prochaine assemblée générale ordinaire.

8. Comme sujets de concours, nous proposons, pour 1881, les suivants :

- a) Une étude historique, au choix du Comité central.
- b) L'usage du tir à grande distance dans l'infanterie ; jusqu'à quelle distance maximale nos mires doivent elles être graduées ?
- c) Quel serait le mode le plus pratique de faire faire des exercices de tir à l'infanterie dans les années où elle n'a pas de service ?

C'est au Comité central à fixer les termes de concours et à choisir le jury.

Une assemblée ultérieure de délégués aura à proposer les sujets de concours pour 1882 et 1883.

C. DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DU 25 SEPTEMBRE 1880 DANS LA SALLE DU TRIBUNAL (Maison des Autorités.)

Présidence de M. le lieutenant-colonel *W. Vigier*, président du Comité central.

Les autres membres du Comité central, savoir : MM. major *Kottmann*, vice-président, major *Heutschi*, rapporteur, capitaine *Niggli*, caissier, et capitaine *Bugge*, secrétaire, sont tous présents.

Du Comité sortant de charge sont présents : MM. lieutenant-colonel *Gaulis*, vice-président, capitaine *Stouky* et capitaine *Ney*.

Les délégués présents sont au nombre de 31.

Sur la proposition du président on désigne : Comme scrutateurs : M. le major *Ringier* (Argovie) et M. le capitaine *Flury* (Soleure). Comme traducteur : M. le major *Secretan* (Vaud). Comme réviseurs des comptes : M. le major *Muret* (Vaud) et M. le capitaine *Stouky* (Vaud).

MM. les réviseurs se mettent aussitôt à leur travail, pendant que le rapporteur du Comité central lit son rapport sur l'activité de la Société et de ses sections, et, au nom du Comité, énonce et développe les propositions indiquées pages 36 et 37.

L'assemblée passe immédiatement à la discussion des propositions l'une après l'autre.

1^{re} proposition.

Approbation des comptes. La discussion de cette question est renvoyée jusqu'au moment où les réviseurs auront terminé leur travail.

2^{me} proposition.

« L'assemblée des délégués décide qu'il sera perçu, pour 1881 et 1882, une contribution annuelle d'un franc par membre. »

Elle est adoptée à l'unanimité sans discussion.

3^{me} proposition.

« Se basant sur le rapport du jury chargé d'apprécier les travaux de concours, le Comité propose d'attribuer à la Section cantonale vaudoise le premier prix de 500 francs, et aux deux autres travaux des mentions honorables. »

Cette proposition du Comité est adoptée à l'unanimité sans discussion. En ouvrant le couvert qui renferme le travail de concours intitulé :

« Par quel moyen pourrait-on améliorer la position des sous-officiers dans l'armée fédérale, » on apprend que ce travail a pour auteur M. le lieutenant Ulrich *Faruer*, à Hottingen.

4^{me} proposition.

« Comme lieu de réunion pour 1883, nous proposons Glaris. La nomination du comité central est laissée à la section de Glaris. »

Cette proposition doit être portée devant l'assemblée générale.

Le délégué de Glaris, M. le capitaine *Tschappu*, fait connaître à l'assemblée qu'il est sur ce point sans instructions de sa section, mais que, à son avis, Glaris n'est pas en position d'entreprendre la direction centrale.

M. le lieutenant-colonel *Gaulis* propose que le Comité central s'entende avec les différentes sections et qu'ensuite il fasse rapport et proposition à une assemblée ultérieure des délégués.

M. le major *Siegfried* demande que le délégué de Glaris s'adresse par télégraphe à sa section afin de pouvoir, à l'assemblée générale, accepter ou refuser définitivement.

M. le major *Heutschi* propose que le comité s'entende avec les délégués des différentes sections afin de pouvoir faire, si possible, une proposition définitive à l'assemblée générale.

M. le major *Muret* voudrait qu'on proposât purement et simplement Glaris sans plus d'hésitation.

La proposition de M. le major *Heutschi* est adoptée.

5^{me} proposition.

« Les publications périodiques militaires suivantes doivent être subventionnées :

- | | | |
|----|---|------|
| a) | La <i>Schweiz. Militär-Zeitung</i> annuellement par Fr. | 1000 |
| b) | La <i>Revue militaire suisse</i> » » 1000 | |
| c) | La <i>Blätter für Kriegsverwaltung</i> » » 500 | |
| d) | La <i>Schweiz. Artillerie-Zeitung</i> » » 500. » | |

La proposition est adoptée.

6^{me} proposition.

« Les sections qui se distinguent par des travaux militaires importants recevront, ainsi qu'il a été fait jusqu'ici, des secours de la caisse centrale. » — Adopté.

7^{me} proposition.

« Un crédit de 2000 fr. est accordé pour être, jusqu'à la prochaine assemblée générale, consacré à des primes en faveur des meilleurs travaux de concours. » — La proposition est adoptée sans objection.

8^{me} proposition.

« Les sujets de concours choisis pour 1881-82 sont les suivants :

» a) Une étude historique dont le choix est laissé au Comité.

» b) L'usage du tir à grande distance dans l'infanterie ; jusqu'à quelle distance maximale nos mires doivent-elles être graduées ?

» c) Quel serait le mode le plus pratique de faire faire des exercices de tir à l'infanterie dans les années où elle n'a pas de service ?

» Le Comité central est chargé de fixer les termes du concours et de choisir le jury.

» Une assemblée ultérieure de délégués aura à proposer les sujets de concours pour 1882-83. » — La proposition est adoptée.

On passe ensuite à l'audition du rapport du caissier, M. le capitaine *Nigli*, ainsi que de celui de MM. les réviseurs des comptes qui avaient passé ce temps à les examiner.

Les réviseurs proposent l'approbation ; elle est prononcée avec les remerciements de l'assemblée au caissier.

Au sujet des contributions arriérées, M. le major *Muret* invite le comité à en réclamer le prompt paiement des sections en retard.

M. le major *Secretan* fait la proposition que les sections qui n'auraient pas satisfait à des réclamations répétées fussent considérées comme ne faisant plus partie de la société¹. — Ces propositions sont adoptées.

Sur la proposition de M. le lieutenant-colonel *Gaulis*, appuyée et développée par M. le capitaine *Passavant* et par M. le major *Heutschi*, il est décidé que les placements de capitaux seront faits exclusivement sur des obligations d'Etat suisses ou sur des obligations de Banque garanties par un canton.

L'ordre du jour étant épuisé, la discussion est close et la séance levée à 10 heures.

D. DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 SEPTEMBRE 1880 DANS LA SALLE DU GRAND CONSEIL A L'HOTEL DE VILLE.

Présidence de M. le lieutenant-colonel *W. Vigier*, président du comité central.

Les membres du Comité central sont tous présents.

Tractandas :

1. Communications des délibérations de l'assemblée des délégués.
2. Fixation du lieu de réunion pour 1883.
3. De la fortification du pays. Conférence par M. le lieutenant-colonel *Meister*.
4. Propositions de l'assemblée des délégués et des assemblées d'armes.
5. Propositions du Comité central concernant la fondation *Winkelried*.
6. Propositions individuelles.

Le président salue, dans une courte allocution, le représentant du Conseil fédéral, M. le conseiller fédéral colonel *Hammer*, ainsi que les officiers présents, et propose ensuite pour scrutateurs M. le capitaine *Armin Kully* et M. le lieutenant *Gaston Sury*, et pour traducteur M. le major *Secretan*, choix qui furent ratifiés par l'assemblée.

Après lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale, le rapporteur, M. le major *Heutschi*, donne connaissance des délibérations de l'assemblée des délégués, et rapporte brièvement sur l'activité de la Société et de ses sections, sur l'administration ainsi que sur les propositions de l'assemblée des délégués et des assemblées spéciales à l'assemblée générale.

M. le colonel *Stocker* prend occasion des subventions accordées aux journaux militaires suisses pour exprimer le vœu que le comité travaille à la fusion de ces diverses publications en un seul grand journal militaire.

Glaris ayant définitivement refusé, Zurich et Saint-Gall sont proposés pour lieu de réunion en 1883. A la votation, les voix s'étant partagées également entre ces deux endroits, le comité central est chargé de s'entendre, pour la fixation du lieu de réunion, avec les délégués des deux sections proposées².

Il est passé ensuite au principal objet de la séance « la question de la fortification du pays » et les propositions des assemblées spéciales sont renvoyées jusqu'après expédition de cet objet.

M. le colonel d'état-major général *Meister* (Zurich), qui avait eu l'o-

¹ La plupart des contributions arriérées ont été payées depuis lors.

² Zurich a été désigné dans la conférence du 7 novembre 1880.

bligeance de se charger d'un rapport sur cette question, la développe dans une conférence de deux et demi heures d'une manière distinguée.

Dans les chapitres I et II de son travail, le conférencier chercha à prouver que le principe de neutralité sous lequel nous vivons en politique exige des fortifications. Il présenta sur ce point les considérations suivantes :

1. « La neutralité est encore aujourd'hui la meilleure conduite politique à tenir pour la conservation de notre indépendance nationale.

2. Nous ne pouvons soutenir en toutes circonstances cette conduite et situation politique que si nous avons toujours prête une armée suffisamment forte et bien armée; premièrement parce que le droit international n'a pas diminué les exigences imposées aux Etats neutres, et ensuite parce que la politique de neutralité n'assure point un Etat contre toute tentative de lui ravir son indépendance.

3. La transformation des conditions militaires et politiques des Etats qui nous environnent exigent que nos moyens de défense soient augmentés.

4. Même quand nous avons donné à notre organisation militaire pleine et entière exécution, augmenté et amélioré l'instruction, complété notre matériel de guerre, nous n'aurons pas comblé la différence qu'il y aurait encore entre nos forces et celles de nos adversaires éventuels. Nous avons donc à nous pourvoir d'un nouveau moyen de défense et ce moyen, c'est la fortification du pays. »

La III^e partie traitait cette question, savoir : Si la fortification du pays se concilie avec nos institutions républicaines et si elle est économiquement réalisable ? »

Le conférencier arrive sur cette question aux conclusions suivantes :

1. « Les fortifications, en elles-mêmes, ne sont nullement en contradiction avec nos institutions politiques et en désaccord avec le sentiment populaire jusqu'ici. Au contraire, nous trouvons dans toute notre histoire, jusqu'au commencement de ce siècle, que les fortifications ont toujours été considérées comme un moyen de défense du pays.

2 L'introduction de fortifications dans notre système de défense ne présente, au point de vue militaire et politique, qu'une seule difficulté, celle de la garde permanente des forts. Il n'y a, à notre avis, aucune solution directe de cette difficulté ; il faut la tourner en donnant aux constructions armées à faire un caractère tel que la garde militaire permanente n'en soit pas indispensable.

3. La partie financière de la question des fortifications doit être soigneusement examinée aussi au point de vue militaire. Notre pays ne peut exécuter un système de fortifications que s'il est en rapport avec nos ressources. Il serait condamnable de voter des dépenses pour des fortifications sans avoir la certitude légale que les revenus publics y suffiraient.

4 Il nous paraît possible d'élever le budget militaire de 2-3 millions et cette somme annuelle est suffisante pour le service des intérêts et amortissement du coût des fortifications. La prospérité du pays ne souffrirait pas de cette augmentation de dépense. Les ressources nécessaires doivent être cherchées dans des impôts indirects établis par la Confédération.

5. Aussi lourde que paraisse la dépense à faire pour fortifier le pays, elle serait cependant moins onéreuse qu'une occupation du pays par l'ennemi, rendue possible par l'insuffisance des moyens de défense et qui épuiserait nos forces financières dans une bien plus forte mesure. »

Dans la IV^e partie, l'orateur cherche quel système de fortifications nous devions choisir et conclut ainsi :

« Il ressort de la critique purement objective des différents systèmes que les considérations politiques et financières sont déterminantes dans la question de la fortification du pays. Nous ne pouvons pas admettre un système exclusif, partiel, ne portant que sur un seul front de frontière ; nous devons considérer avant tout la périphérie, mais nous ne devons pas la fortifier sans poser en même temps des points d'appui intérieurs. S'il peut être, au point de vue militaire et financier, satisfait à ces trois exigences et qu'il soit possible de passer immédiatement à l'exécution, il ne faut point donner une trop grande largeur à la ceinture de la périphérie ni porter les travaux trop près de la frontière, et enfin les fortifications intérieures doivent être placées comme l'exige l'excentricité de nos objectifs stratégiques ; elles ne doivent pas être trop centralisées. Ce sont là les données sur lesquelles la défense du pays doit être renforcée par la fortification du pays.

La Société suisse des officiers, pleine de confiance dans la haute intelligence et le patriotisme éprouvé des officiers chargés par le Département militaire fédéral de résoudre la question, espère que de l'ensemble des propositions qui leur ont été soumises, ils parviendront à présenter au pays un projet approprié, capable de servir à son honneur et à la conservation de son indépendance. Soutenons leurs efforts par tous les moyens dont nous disposons ! »

L'assemblée prêta au conférencier, pendant son long discours, la plus grande attention et lui témoigna, en se levant quand il eut fini, sa reconnaissance pour cet excellent travail. —

Il s'éleva là-dessus une discussion très animée à laquelle prirent part MM. colonel-divisionnaire *Lecomte*, colonel *de Sinner*, colonel *Stocker*, colonel *Meister*, lieutenant-colonel *Diodati*, lieutenant-colonel *Gaulis*, lieutenant-colonel *Vigier*, président, et major *Heutschi*, rapporteur.

M. le lieutenant-colonel *Diodati* fit au nom de la section de Genève la proposition suivante :

« Considérant que la question de la fortification du pays est maintenant, pour étude et rapport aux autorités, entre les mains d'une commission compétente qui mérite la confiance des officiers, l'assemblée s'abstiendra sur cette question en discussion de toute décision ou résolution. »

Au nom du Comité central, M. le major *Heutschi* dépose la proposition suivante :

1. « L'Assemblée générale de la Société des Officiers suisses reconnaît la nécessité de la fortification du pays et déclare la question urgente.
2. Elle lui accorde tout son appui.
3. Elle a pleine confiance que la commission compétente déléguée par le Département militaire fédéral, ainsi que les chefs de l'armée et les autorités supérieures parviendront, sans porter dommage à nos institutions militaires, à trouver la meilleure solution de cette question si importante pour notre patrie. »

Monsieur le colonel-divisionnaire *Lecomte* émet un vote éloquent et bien justifié en faveur de la proposition de la Section de Genève.

Les autres orateurs soutiennent la proposition du Comité, laquelle aussi fut adoptée à une grande majorité.

Il fut, en outre, décidé de faire imprimer, pour être remis aux membres de la Société, le travail de M. le colonel *Meister*.

Après cela, une proposition présentée par plusieurs officiers présents, fut mise en discussion. Elle était conçue en ces termes :

« L'Assemblée générale de la Société des Officiers suisses, considérant que la défense du pays exige l'entièvre conservation des forces de l'en-

semble de l'armée, et que néanmoins, si, par suite de l'introduction de la nouvelle organisation, l'armée d'opération a fait d'importants progrès, la landwehr par contre n'a reçu aucun avantage de cette nouvelle organisation et en a été plutôt abandonnée ;

Exprime respectueusement au Conseil fédéral le vœu que dès maintenant, sans nuire à l'exécution de l'organisation militaire en ce qui concerne l'armée d'opération, il agisse dans ce sens que les ressources que la Confédération consacre à la défense du pays soient employées en première ligne à améliorer l'instruction de la landwehr et à compléter son matériel de guerre. »

M. le major *Secretan* (Vaud) motive longuement cette motion laquelle, après une longue discussion fut adoptée à l'unanimité avec cette modification que les mots « en première ligne » seraient remplacés par le mot « aussi. »

Sur la proposition de M. le colonel *Stocker*, la motion fut étendue aux quatre dernières années de l'armée d'opération.

Suit la discussion des propositions émanées par les assemblées d'armes. Les voici :

Assemblée des officiers d'infanterie.

1. « Qu'un mémoire demandant l'introduction de lignes de tir soit adressé au Département militaire fédéral pour être remis au Conseil fédéral.
2. Que les résolutions suivantes soient soumises au Département militaire fédéral :
 - a) La Société des Officiers suisses appelle instamment l'attention soutenue des autorités fédérales sur la chaussure de l'armée et surtout de l'infanterie.
 - b) Pour amener une meilleure situation sous ce rapport, la chaussure devrait être comprise dans le premier équipement à fournir par l'administration militaire.
 - c) Il devrait en être créé des approvisionnements afin qu'au besoin la chaussure puisse être fournie aux recrues contre payement du prix de revient. »

Assemblée des officiers d'administration.

« Il sera présenté au Département militaire fédéral un mémoire exprimant le vœu qu'un règlement d'administration soit très prochainement publié. »

Toutes les propositions furent, après avoir été brièvement notifiées par le rapporteur, adoptées sans discussion comme décisions de l'Assemblée.

Elle décida entr'autres, sur la proposition de M. le colonel *de Loës*, de mettre la question de l'augmentation de l'artillerie de campagne au nombre des sujets de concours.

Le 5^{me} objet à l'ordre du jour, savoir la question de la « Fondation Winkelried » ne pouvant pas être mis en discussion vu l'heure avancée, on décida que le comité central nommerait une commission chargée de s'occuper de cette affaire.

Il fut aussi décidé que le Comité ferait imprimer le travail de concours de la section de Vaud.

Après que, sur la proposition de M. le major *Muret*, l'assemblée eût exprimé à son Président ses remerciements pour la manière excellente dont il avait dirigé les débats, la séance fut levée à 2 heures.